

EEB3 : POLITIQUE DE SOUTIEN EDUCATIF

Niveaux de soutien aux cycles maternel et primaire

Notre politique de soutien éducatif est basée sur le document officiel: 2012-05-D-15-fr-9 « **Offre de Soutien éducatif dans les Écoles européennes – Document procédural** », approuvé par le Conseil Supérieur en décembre 2012.

1. Niveaux de soutien aux cycles maternel et primaire

L'esprit de la politique de soutien éducatif est que chaque enfant qui en a besoin bénéficie d'un soutien. Seule l'intensité du soutien diffère.

Nous distinguons entre:

1. Soutien général
2. Soutien modéré
3. Soutien intensif

PERSONNEL CLEF		
Directrice adjointe de l'école maternelle et primaire	Mme Kamila Malik	kamila.malik@eursc.eu
Psychologue scolaire	Mme Anne Sophie Génicot	anne-sophie.genicot@eursc.eu
Enseignantes et/ou coordinatrice du soutien	CS Mme Martina Klimova DE Mme Manuela Hafner EL Mme Filitsa Prepoutsidou EN Mme Isabelle Mallia ES Mme Amparo Castellano FR Mme Florence Laurieux NL Mme Christel Bruyninx	martina.klimova@teacher.eursc.eu manuela.hafner-cojocariu@teacher.eursc.eu filitsa.prepoutsidou@teacher.eursc.eu isabelle.mallia@teacher.eursc.eu amparo.castellano@teacher.eursc.eu florence.laurieux@teacher.eursc.eu christel.bruyninx@teacher.eursc.eu
Coordinatrice principale du soutien	Mme Delphine Mourgues	delphine.mourgues@teacher.eursc.eu

ENSEIGNEMENT DIFFERENCIE EN CLASSE	
Quand	Tout au long de l'année scolaire
Comment	Individuel ou en groupe
Procédure	Le travail différencié est géré par le titulaire de classe.
Communication école / parents	Le cas échéant, les enseignants de classe informeront toujours les parents / représentants légaux de l'élève.

SOUTIEN GENERAL	
Quand	Début octobre jusqu'au début des vacances de mai
Comment	Soutien en groupe /en classe ou en dehors de la classe
Procédure	Basé sur une demande faite lors du conseil de classe de fin d'année, OU suite à des évaluations initiales faites au courant du mois de septembre, OU si nécessaire à tout autre moment de l'année scolaire. Le Plan d'apprentissage de groupe (PAG) est établi par l'enseignant de soutien en consultation avec le titulaire de classe, l'enseignant du soutien et/ou le coordinateur du soutien.
Qui donne du soutien général	L'enseignant de soutien et/ou le coordinateur du soutien en liaison avec le titulaire de classe
Communication école / parents	Le titulaire de classe, l'enseignant du soutien et/ou le coordinateur de soutien informent les parents de la mise en place du soutien général. Début octobre les parents/ représentants légaux de l'élève doivent vérifier dans SMS les indications suivantes : JL1 langue 1, JL2 langue 2, JMA mathématiques, JEP éducation physique

Au cas où davantage de soutien est nécessaire :

SOUTIEN MODERE	
Quand	Basé sur une demande faite lors du conseil de classe de l'année scolaire précédente, OU suite à des évaluations initiales faites dans le courant du mois de septembre, OU si nécessaire à tout autre moment de l'année scolaire.
Comment	Soutien individuel / en classe ou en dehors de la classe
Procédure	Le Plan d'apprentissage individuel (PAI) est rédigé par l'enseignant du soutien et/ou le coordinateur du soutien en coopération avec le titulaire de classe.
Qui donne du soutien modéré	L'enseignant du soutien et/ou coordinateur du soutien en liaison avec le titulaire de classe.
Communication école / parents	Le titulaire de classe, l'enseignant du soutien et/ou le coordinateur du soutien informent par écrit les parents/ représentants légaux de l'élève. Ces derniers doivent vérifier les indications suivantes dans SMS : KL1 langue1, KL2 langue 2, KMA mathématiques, KEP éducation physique

Au cas où davantage de soutien est nécessaire :

SOUTIEN INTENSIF A	
Quand	Approuvé en fin d'année scolaire par le Groupe Conseil de Soutien OU durant l'année scolaire en cours, lorsque des besoins éducatifs spécifiques <i>en termes d'apprentissage, émotionnels, comportementaux ou physiques</i> sont reconnus par l'ensemble de l'équipe éducative.
Comment	Soutien individuel : en classe ou en dehors de la classe avec un enseignant de soutien(Encadrement pédagogique) et/ou un assistant de classe (Profil assistant Soutien intensif, Référence 2011-07-D1-Fr1) et/ou prise en charge thérapeutique (logopédie, psychomotricité, neuropsychologie... sous forme de convention tripartite)
Procédure	Un rapport pluridisciplinaire rédigé par un expert externe (médical / psychologique/ psychopédagogique ...) doit être transmis par les parents/représentants légaux de l'élève à l'équipe éducative (titulaire de classe, psychologue scolaire, coordinateur du soutien). Le PAI (Plan individuel d'apprentissage de l'élève) réalisé par l'équipe éducative, appuyé du rapport d'expert est proposé en réunion Groupe Conseil pour signature de la convention de soutien.
Intervenants	- Enseignant du soutien et/ou coordinateur du soutien en liaison avec le titulaire de classe. (Encadrement pédagogique) -Coordinateur du soutien/ titulaire de classe/Assistant de classe -Thérapeute externe (convention tripartite : Ecole/ Thérapeutes/ parents/représentants légaux)
Communication /Parents/Ecole	Les parents/ représentants légaux de l'élève sont invités à une réunion par la Directrice Adjointe des cycles maternel et primaire avec l'ensemble de l'équipe éducative : l'enseignant du soutien et/ ou le coordinateur de soutien, le titulaire de classe, la psychologue scolaire et éventuellement autres experts externes. La convention est signée sur la base du PAI. Les parents /représentants légaux reçoivent une copie du PAI. Ces derniers doivent également vérifier dans SMS les Indications suivantes : XL1 langue 1, XL2 langue 2, XMA mathématiques, XEP éducation physique

SOUTIEN INTENSIF B	
Quand	Le Soutien intensif B, pour une durée limitée afin de soutenir des besoins éducatifs non spécifiquement diagnostiqués.
Comment	Soutien individuel de courte durée / en classe ou en dehors de la classe / directement lié aux activités de la classe /avec un enseignant

	de soutien
Procédure	Le PAI (Plan individuel d'apprentissage de l'élève) réalisé par l'équipe éducative, est proposé en réunion Groupe Conseil de soutien pour signature de la convention de soutien.
Intervenants	Enseignant du soutien et/ou coordinateur du soutien en liaison avec le titulaire de classe. (Encadrement pédagogique) Thérapeute externe. (convention tripartite : Ecole/ Thérapeutes/ parents/représentants légaux)
Communication école /parents	Les parents/ représentants légaux de l'élève sont invités à une réunion par la Directrice Adjointe des cycles maternel et primaire avec l'ensemble de l'équipe éducative : l'enseignant du soutien et/ ou le coordinateur de soutien, le titulaire de classe, la psychologue scolaire et éventuellement autres experts externes. La convention est signée sur la base du PAI. Les parents /représentants légaux reçoivent une copie du PAI. Ces derniers doivent vérifier dans SMS les Indications suivantes : YL1 langue 1, YL2 langue 2, YMA mathématiques, YEP éducation physique